



## Pv immobilisations du vehicule

Par **Jean luc23**, le **20/11/2016** à **19:46**

Bonsoir

Je viens vers vous car j ai un souci avec une société de financement qui m a mis en recouvrement et je viens de recevoir "un pv d'indisponibilité de carte grise" ce jour. Souci le véhicule en question appartient a mon amie et moi meme. Je precise que nous ne somme ni mariée ni pacse.

Que puis faire et ont ils le droit de faire cela? De plus peuvent ils quand même la saisir au cas ou je n arriverai pas a trouver un terrain d entente.

Pour finir je precise que je dois cette dette je ne la remet donc pas en cause.

Par avance merci de votre aide.

Jean luc

Par **Visiteur**, le **20/11/2016** à **23:41**

Bsr,

Votre véhicule est-il gagé en faveur de la sté de crédit ?

Par **Jean luc23**, le **21/11/2016** à **08:52**

Bonjour, n etant pas expert la dedans quand vous dites gagé vous entendez par la 'le credit a t il etait fait pour acheter la voiture' car la reponse est non c est mon amie seul de son cote qui

avait fait le credit aupres de sa banque et elle le rembourse tout les mois.la c est un autre organisme qui me poursuit moi personnellement